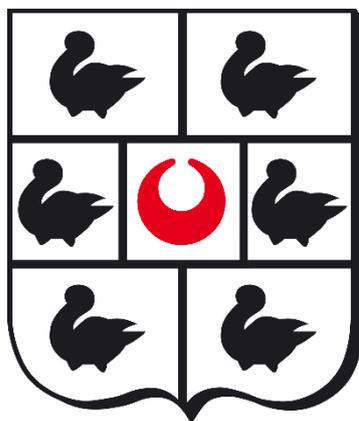


# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) PLAN MERCREDI

2022-2023

2023-2024

2024-2025



*Ferrières-en-Brie*

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>page 3</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : PRESENTATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>page 3</b>
1.1- PORTEUR DU PROJET .....	page 3
1.2 - TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS.....	page 3
1.2.1- Présentation de la commune .....	page 3
1.2.2- La population .....	page 4
1.2.3- Les associations du territoire.....	page 5
1.2.4- Les équipements sportifs et culturels du territoire .....	page 7
2.1- Les écoles concernées .....	page 7
<b>DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS, MOYENS ET PARTENAIRES.....</b>	<b>page 8</b>
2.1.-OBJECTIFS EDUCATIFS PARTAGES PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES.....	page 8
2.2- LES LOCAUX ET INSTALLATIONS UTILISES .....	page 9
2.2.1-Le groupe scolaire .....	page 9
2.2.2- la salle des jeunes .....	page 9
2.2.3- la Salle des fêtes .....	page 10
2.2.4- Les autres salles et installations municipales.....	page 10
2.3- LES MOYENS HUMAINS .....	page 12
2.3.1-Le service jeunesse .....	page 10
2.3.2-La formation des agents .....	page 10
2.4- LES MOYENS FINANCIERS ET LOGISTIQUES.....	page 11
2.5- LES PARTENAIRES DU PROJET .....	page 11
<b>TROISIEME PARTIE : PILOTAGE ET COORDINATION, EVALUATION... page 12.</b>	
3.1-COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE .....	page 12
3.2 – LA COORDINATION DU PEDT SUR LA COMMUNE.....	page 12
3.2.1-La coordination du PEDT sur la commune.....	page 12
3.2.2- La coordination au niveau des structures.....	page 13
3.3-L'EVALUATION .....	page 13
<b>QUATRIEME PARTIE : ORGANISATION DES ACCUEILS.....</b>	<b>page 15</b>
4.1-L'ORGANISATION DE LA SEMAINE.....	page 15
4.2-PRESENTATIONS DES ACCUEILS ET DES SERVICES.....	page 15
4.2.1-Les ALSH 3-10 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires.....	page 16
4.2.1.1-Les mercredis périscolaires.....	page 16
4.2.1.2-Les vacances scolaires.....	page 17
4.2.1.3-Les stages sportifs.....	page 17
4.2.2-Les Temps périscolaires les jours d'école .....	page 18
4.2.2.1-L'accueil du matin et le pedibus.....	page 18
4.2.2.2-La restauration scolaire.....	page 18
4.2.2.3-Les accueils du soir.....	page 18
4.2.2-L'ALSH 11-17 ans.....	page 19
4.2.3-LES SEJOURS.....	page 19
4.2.4-Les Conseils Municipaux des Enfants et des jeunes .....	page 20
4.3- Les inscriptions aux accueils et la facturations .....	page 21
4.3.1 : Pour 0-3 ans .....	page 21
4.3.2- Pour les 3-11 ans .....	page 21
4.3.3- Pour 11-17 ans .....	page 23
4.4- LA COMPLEMENTARITE EDUCATIVE .....	page 23
4.5 : ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE ET INDIVIDUALISE.....	page 24
4.5.1 : Le P.A.I. «Projet d'Accueil Individualisé» .....	page 24
4.5.2 L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET ACCESSIBILITE ....	page 25
<b>SIGNATURE .....</b>	<b>page 25</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>page 26</b>

## **INTRODUCTION**

Le temps péri et extrascolaire (matin, midi et soir les jours d'école et les accueils les mercredis et vacances scolaires) est un temps essentiel dans l'éducation l'intégration de l'enfant et dans son développement, de par la place qu'il occupe dans son rythme de vie et l'espace expérimental qu'il représente. Il est complémentaire à celui de la famille et de l'école. Ce temps offre aux enfants et aux jeunes une grande diversité de situations à vivre : c'est le temps privilégié de la découverte de soi, le temps du développement d'aptitudes propres à chacun (dans les domaines de la culture, du sport, des sciences et des techniques ...). Il est d'autre part, le temps privilégié de la découverte des autres et de la vie sociale : il permet l'exercice de la citoyenneté, la rencontre avec d'autres systèmes de valeurs, de comportements, permettant aux enfants et aux jeunes de mieux se situer dans le temps, l'espace et globalement dans notre société. C'est une école de créativité, de responsabilité, d'initiatives,

Ce projet éducatif est le cadre dans lequel doivent s'inscrire les différents projets pédagogiques et de fonctionnement des structures d'accueil municipales:

## **PREMIÈRE PARTIE : PRESENTATION DU TERRITOIRE**

### **1.1-PORTEUR DU PROJET.**

<b>Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet : Commune de FERRIERES-EN-BRIE</b>	
Nom et prénom de l' élu de référence	Mireille MUNCH
Fonction	Maire
Adresse	Mairie de Ferrières-en-Brie Place Auguste TREZY 77164 Ferrières-en-Brie
Téléphone	01-64-66-31-14
Adresse électronique	mairie@ferrieresenbrie.fr

### **1.2 -TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS**

#### **1.2.1- Présentation de la commune**

Ferrières-en-Brie est une commune de 3803 habitants (INSEE - populations légales millésimées 2019) la Seine-et-Marne située en région Île-de-France à environ 30 km à l'Est de Paris. Elle se situe à environ 5-6 km des pôles urbains de Lagny-sur-Marne et de Torcy et à 1,5 km du centre de la commune limitrophe de Bussy-Saint-Georges. La commune qui s'étend sur une superficie de 616 hectares, est délimitée :

- au Nord par la commune de Bussy-Saint-Georges qui entoure les façades Nord et Est de Ferrières-en-Brie, l'autoroute A4 qui relie Paris à l'Est de la France formant la limite communale Nord de la commune,
- au Sud par la commune de Pontcarré,
- à l'Ouest par la commune de Collégien.

La Commune est membre de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, dont les compétences sont :

- Aménagement
- Développement économique
- Développement numérique
- Habitat
- Déplacements
- Voirie d'intérêt communautaire
- Autorisations d'urbanisme
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Contrat de ville
- Assainissement
- Espaces naturels
- Agriculture
- Enseignement musical
- Bibliothèques en réseau
- Parc culturel de Rentilly
- Equipements intercommunaux
- tourisme

La Commune de Ferrières-en-Brie bénéficie d'une bonne accessibilité, notamment grâce à l'autoroute A4 qui relie Paris à Metz, elle est d'orientation Est-Ouest le long de la limite Nord de la Commune.

La mobilité des habitants de Ferrières-en-Brie est, à l'image des communes rurales, avant tout basée sur l'automobile : en 2011, seulement 8 % des ménages n'ont pas de voiture, 47 % en ont une, 45 % en ont 2 ou plus. Ainsi, un certain nombre d'habitants de Ferrières-en-Brie se rend en voiture à la gare de Bussy-Saint-Georges qui est celle la plus proche de la commune.

Ferrières-en-Brie se situe à moins de 2 km de la gare de Bussy-Saint-Georges, qui est desservie par le RER A. Cette connexion est essentielle pour relier la commune aux grands bassins d'emplois. La commune est desservie par la ligne 27 du réseau Transdev à destination de la gare RER de Bussy-Saint-Georges. Cette ligne fonctionne de 5 h du matin à 21h35. Le transport fonctionne aussi le week-end, avec des passages moins fréquents. Le transport en commun dessert les zones d'activités, le centre-ville et le château, soit l'ensemble des zones urbanisées de la commune. Le maillage est donc de qualité.

Cette même ligne sert également de transport scolaire, en desservant le collège J-Y Cousteau et le lycée Martin Luther King à Bussy-Saint-Georges.

### **1.2.2- La population**

Populations légales 2019 :

<b>Populations légales</b>			
<b>Année</b>	<b>2008</b>	<b>2013</b>	<b>2019</b>
Population municipale	2138	2793	3768
Population comptée à part	26	26	35
Population totale	2164	2819	3803

Source INSEE -Commune de Ferrières-en-Brie (77181)

Population par grandes tranches d'âges

	<b>2008</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>2018</b>	<b>%</b>
Ensemble	2 138	100,0	2 793	100,0	3 483	100,0
0 à 14 ans	469	21,9	607	21,7	714	20,5
15 à 29 ans	406	19,0	524	18,8	730	20,9
30 à 44 ans	532	24,9	652	23,3	915	26,3
45 à 59 ans	457	21,4	560	20,1	644	18,5
60 à 74 ans	202	9,4	349	12,5	378	10,8
75 ans ou +	72	3,4	101	3,6	102	2,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2018

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	<b>1 407</b>	<b>1 427</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	107	15	0	5	5,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	249	184	2,5	21	8,2
Professions intermédiaires	338	407	10,3	36,3	10,3
Employés	149	389	17,6	24	7,4
Ouvriers	219	30	16,3	9,4	3
Retraités	221	222	0	0,6	62,3
Autres personnes sans activité professionnelle	125	179	53,4	3,7	3,6

Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2021.

**1.2.3- Les associations du territoire**

ASSOCIATIONS	BUT DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE(S)	PUBLIC(S) CONCERNE(S)
<b>ADF RYTHM'DANSE</b>	Proposer des cours de danse et toutes activités s'y rapportant	Danse de couple, Line dance et zumba	jeunes adultes/adultes
<b>AIPE</b>	Association de parents d'élèves	Représentants des parents d'élèves, soutien humain et financier aux différents événements à destination des enfants	Tous les enfants scolarisés au groupe scolaire de la Taffarette, depuis la maternelle jusqu'en primaire.
<b>BRASSEURS AMATEURS FERROBRIARDS</b>	découverte de la bière artisanale, et le partage des techniques de brassage,	Partage des techniques de brassage. Participation aux événements communaux.	Toute personne majeure
<b>CONTES ET SIGNES</b>	Rencontres parents et enfants autour d'animations, de spectacles, d'histoires, d'ateliers autour de la communication gestuelle, d'ateliers musicaux, et tout autre thème relatif à la parentalité	Spectacles et ateliers parents/enfants sur la communication gestuelle du tout petit et goûter littéraire	Familles et enfants et professionnels de la petite enfance
<b>ENGLISH ACADEMY</b>	Initiation des enfants et adultes à la langue anglaise,	Groupes de discussions et activités créatives pour tous afin de stimuler l'intérêt et la pratique de l'anglais	enfants à partir du CM1, étudiants et adultes débutants ou non
<b>ENTR'ACT</b>	Création de spectacles et d'animations sur la ville	Atelier de création Théâtre Danse ...	Ouvert à tous
<b>ESPRIT PILATES</b>	Pratique du Pilate et du Fitness	Cours de Pilâtes et Fitness	Adultes sans limite d'âge et ado à partir de 16 ans
<b>FERRIERES EN ACTION</b>	Promouvoir les actions de développement local, social, économique, l'échange et le portage de talents, de compétences et de savoir-faire sur la commune	Organisation de salon.	Tout public
<b>FERRIERES EN-VIE</b>	Actions concrètes et locales autour de la transition écologique.	Ateliers locaux d'échange et de création pour diminuer l'impact sur la planète.	Tout public
<b>FNACA</b>	Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	Association spécifique de tous ceux qui ont participé entre 1952 et 1962 à la guerre d'Algérie ou aux combats du Maroc ou de la Tunisie,	

ASSOCIATIONS	BUT DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE(S)	PUBLIC(S) CONCERNE(S)
<b>GINKGO CLUB</b>	Proposer des activités propres à développer une synergie entre les aînés de la commune.	Activités ludiques, récréatives et sportives. Réunions conviviales et festives. Sorties touristiques et culturelles.	Séniors
<b>JUDO CLUB</b>	La pratique du judo jujitsu, du Kendo, disciplines sportives régies par la F.F.J.D.A.	Judo – Jujitsu-Taiso-Self-défense- Eveil judo- Chanbara	Tout public
<b>LE JARDINS ENCHANTE</b>	sociabiliser les enfants accueillis chez les Assistantes Maternelles agréées de Ferrières en Brie, en leur proposant des activités de groupes.	Motricité, jeux, peinture, gommettes, travaux manuels, manipulations, chansons, lectures....	Assistantes Maternelles agréées de Ferrières en Brie et les enfants qu'elles accueillent
<b>LES AMIS DE LA TAFFARETTE</b>	Poursuivre l'activité de la pêche sur les étangs de la Taffarette	Pêche et organisation de concours	Tous publics
<b>LES AMIS DE L'EGLISE</b>	Sauvegarde du patrimoine de l'église St-Remy classée au travers de fêtes et manifestations culturelles	Visite de l'église, accueil de concerts, participation à la fête patronale, aux journées nationales du Patrimoine et autres évènements locaux et nationaux	Tout public
<b>LES FERMES DE LA VIE</b>	Construire une solution pour que nos enfants est un avenir en raison des problèmes de notre civilisation.	Création de fermes d'un hectare pouvant subvenir aux besoins de cinq cent personnes.	Tout public
<b>LES JARDINS DE FERRIERES</b>	Faire découvrir et promouvoir la pratique du jardinage	Découverte et pratique du jardinage	de 17 à +77 ans
<b>L'OURS HIBOU</b>	Faciliter les rencontres ludiques autour des jeux de rôle, des jeux de société et des jeux de cartes à collectionner.	Jeux de rôle, Cartes Magic Jeux d'escarmouche Jeux de société	de 9 à 999 ans
<b>MEAL REPAS</b>	Association caritative ayant pour but d'apporter une aide alimentaire auprès de personnes vulnérables	Distribution de colis alimentaires tous les 15 jours.	les habitants en situation difficile après étude de dossier par le CCAS
<b>PHENOMEN'DANSE</b>	Proposer des cours de danse	Enseignement et pratique de la danse	adultes et enfants (3 à 17ans)
<b>PING PONG CLUB Ferrières en brie (PPCF)</b>	Pratique du tennis de table en compétition et en loisir	Pratique du tennis de Table	Tout public (enfants à partir de 8-10 ans)
<b>POKER PRIVATE CLUB</b>	l'association a pour but de faire découvrir et pratiquer le poker	Pratique du poker	Adultes
<b>SEXTANT 77</b>	L'association a pour but de construire et faire naviguer des modèles réduits de bateaux.	Montages et navigations de modèles réduits de navires radiocommandés.	Adultes et enfants (12 à 17 ans).
<b>SCUBA DIVING CLUB de Marne et Gondoire</b>	Plongée sous-marine : Découverte et/ou la formation pour les jeunes plongeurs, les adultes avec préparation du 1er, 2ème niveau de plongée sous-marine dans le cadre fédéral	Découverte et formation pour les jeunes plongeurs, Formation diplômante pour les adultes, encadrement plongée loisir	Jeunes à partir de 12 ans, adultes débutants ou ayant déjà de l'expérience avec le niveau 1 ou 2
<b>SONS D'HISTOIRE</b>	Favoriser toutes initiatives culturelles visant à promouvoir le patrimoine historique dans son ensemble	Théâtre, danses, chants, bricolage décors,...	Tout public
<b>TCF-Tennis Club de Ferrières-en-Brie</b>	Ecole de tennis, pratique du tennis en loisirs et compétitions	Pratique du Tennis	Tout public
<b>USDF Football</b>	L'association a pour but la pratique du football.	Football	De 3 à 60 ans
<b>VOVINAM VIET VO DAO</b>	La pratique du Vovinam Viet Vo Dao, un art martial vietnamien	Initiation et pratique du Vovinam Viet Vo Dao	Tout public

### 1.2.4- Les équipements sportifs et culturels du territoire

NOM DE L'INFRASTRUCTURE	DESCRIPTIF
<b>Le Dojo</b>	Salle de pratique des arts martiaux rénovée en 2015, comprenant. Il comprend une salle de combat de 200m <sup>2</sup> , une salle de 50 m <sup>2</sup> et des vestiaires sanitaires
<b>La salle des Fêtes</b>	Salle polyvalente de 400m <sup>2</sup> avec une scène
<b>La salle Saint-Rémy</b>	Salle associative polyvalente de 70 m <sup>2</sup>
<b>Le stade</b>	Situé sur les hauteurs de la commune à 800 m de l'école, Il comprend : un terrain de football synthétique, un terrain engazonné, 2 cours de tennis extérieur, 1 cours de tennis couvert dans une bulle ainsi que des vestiaires
<b>L'espace Léonard de Vinci</b>	Salle polyvalente de 200m <sup>2</sup> utilisée principalement par l'association de tennis de table
<b>La salle des jeunes</b>	Elle accueille l'ALSH 11-17 ans elle comprend deux salles une de 65m <sup>2</sup> et une de 30 m <sup>2</sup>
<b>Le plateau de sport du groupe scolaire :</b>	Un terrain multisport bitumé (deux demi-terrain de basket avec panneaux et un terrain de handball avec but)
<b>Le city-Park</b>	situé dans le parc intercommunal de la Taffarette en centre village, c'est une structure sport urbaine une structure de 25 mètres par 12 permettant la pratique de plusieurs disciplines sportives en un seul espace
<b>Le groupe scolaire de la Taffarette</b>	Il regroupe les écoles maternelles et élémentaires
<b>La bibliothèque Intercommunale de Ferrières-en-Brie</b>	Elle se situe sur la place de L'Eglise, elle propose des romans policiers, du terroir, des bandes dessinées, des albums, des contes, des mangas, des documentaires, des livres audio, des livres jeu....

#### 2.1- LES ECOLES CONCERNEES :

Les enfants de la commune sont scolarisés au groupe scolaire de la TAFFARETTE, situé 3, rue Maryse Bastié à Ferrières-en-Brie il regroupe une école maternelle et une école élémentaire :

(chiffres rentrée 2021)	Nombre d'enfants concernés	Nombre de classes
Niveau maternel	173	7
Niveau élémentaire :	254	9
Niveau secondaire :	0	0

## **DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS, MOYENS ET PARTENAIRES**

### **2.1.-OBJECTIFS EDUCATIFS PARTAGES PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES :**

- Organiser un service public d'accueil des enfants et des jeunes de la commune :
  - adapté au besoin de la population locale
  - dans le respect de la réglementation en vigueur,
  - avec la nécessité :
    - d'utiliser au mieux les deniers publics
    - De mutualiser les espaces et les moyens afin de faire évoluer et optimiser les ressources existantes
- Lutter contre toute forme d'inégalité, de discrimination dans l'accès aux droits et plus particulièrement au droit fondamental à l'Éducation afin d'insuffler une culture de respect mutuel et de compréhension de l'autre
  - En veillant à une égalité de traitement et à un égal accès de tous aux activités du territoire
  - En veillant au respect des individus, de ses différences et de ses croyances
  - En veillant à garantir l'égalité entre les filles et les garçons
  - En facilitant l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de nos accueils periscolaire et de loisirs,
- Favoriser et développer l'apprentissage de la citoyenneté dans le respect des valeurs que sont la laïcité, le débat démocratique, la solidarité, la mixité sociale, le respect de soi et des autres. Ces fondements républicains structurent les actions qui sont menées auprès des enfants et des jeunes en les accompagnants dans leur apprentissage des règles de vie en société, du respect et de la préservation de leur environnement, leur permettant ainsi de construire leur identité au sein d'une société pluraliste.
  - En organisant la concertation pour impliquer les acteurs concernés et enrichir la dynamique du projet.
    - En les associant sur les décisions dans nos accueils
    - A travers les instances officielles telles que le conseil municipal des enfants
  - En développant une démarche globale de développement durable en y associant l'ensemble des acteurs communaux.
  - En favorisant les liens intergénérationnels : les « séniors » sont riches de savoirs et savoir-faire qu'il convient de partager et de transmettre avec les jeunes générations en favorisant par là même le lien social.
- Favoriser le développement de l'autonomie, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
  - En proposant des activités adaptées à l'âge et aux rythmes du public accueilli
  - En mettant les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.
  - En aménageant les espaces et le fonctionnement en fonction de l'âge des enfants
  - En développant des passerelles aux âges de transition (passage de la maternelle à l'élémentaire, de l'élémentaire au collège)
- Intégrer le sport comme outil d'éducation, de citoyenneté et de communication
  - Développer la découverte et la pratique sportive pour tous les jeunes durant le temps péri et extra - scolaire par le biais d'actions menées en concertation avec le service jeunesse et les associations.
- Améliorer l'articulation et la complémentarité entre le temps scolaire et le hors-temps scolaire en mettant en fixant des objectifs éducatifs partagés avec nos partenaires institutionnels et locaux
  - Soutenir l'éducation nationale sur le temps scolaire à travers la mise à disposition de moyens humains et matériel (ETAPS, installations, matériel...)

## **2.2- LES LOCAUX ET INSTALLATIONS UTILISES**

### **2.2.1-Le groupe scolaire**

Le Groupe scolaire est situé au 3 rue Maryse Bastié à Ferrières-en-Brie, a été inauguré en avril 2001, Il accueillait à l'époque 98 enfants de maternelles et 128 en élémentaires. Le groupe scolaire a été agrandi une première fois en 2014 avec la construction d'une extension de 4 classes, 1 atelier et 1 dortoir. Le bâtiment va de nouveau entrer en phase de travaux en 2022 avec : la construction d'une extension de 5 salles de classe, la création d'un espace ALSH et l'agrandissement de la salle de restauration scolaire et des cuisines.

A la rentrée 2021, 173 enfants de maternelles, répartis en 7 classes, et 254 enfants d'élémentaires répartis en 9 classes étaient scolarisés.

Actuellement, avant travaux, le groupe scolaire comprend hors couloirs, hall et sanitaires

#### **Pour l'école maternelle**

- 7 classes de maternelles
- 3 dortoirs
- 2 ateliers
- 1 salle plurivalente de 120 m<sup>2</sup>

#### **Les espaces extérieurs :**

- 1 cours maternelle
- 1 cours élémentaire
- 1 plateau multisport
- 1 grand jardin

#### **Pour l'école élémentaire :**

- 9 classes
- 1 bibliothèque
- 1 atelier

#### **Les espaces en construction :**

- 1 extension de 5 salles de 60m<sup>2</sup> destinées à un public élémentaire
- 1 espace pour les ALSH avec au rez-de-chaussée deux salle d'activités de 40m<sup>2</sup> et à l'étage des locaux pour les équipes d'animation : salle de 50m<sup>2</sup>, 1 bureau et 1 infirmerie
- 1 Agrandissement des salles de restaurant et des cuisines
- un bureau alsh maternelle avec une infirmerie

#### **Pour les accueils de loisirs, et la restauration scolaire en plus des salles de classe qui sont partagées par l'école,**

- 1 modulaire situé dans la cours maternelle
- 1 salle restaurant élémentaire
- 1 salle de restaurant maternelle
- 2 infirmeries
- 1 bureau
- 1 salle des animateurs
- 1 local rangement
- 1 dépôt de 80m<sup>2</sup>

### **2.2.2- la salle des jeunes**

Située place Auguste Trézy à Ferrières-en-Brie, la salle des jeunes accueille l'ALSH 11-17 ans, elle est composée :

- d'une grande salle de 70m<sup>2</sup>
- d'une salle de 30 m<sup>2</sup>
- d'une cuisine
- d'un bureau
- d'un jardin extérieur

### **2.2.3- la Salle des fêtes**

La salle des fêtes est à la disposition des ALSH et des écoles du lundi au vendredi jusqu'à 17h, hors évènements communaux. Elle comprend :

- une grande salle de 400m<sup>2</sup>
- une scène de 50 m<sup>2</sup>
- une cuisine

### **2.2.4-Les autres salles et installations municipales**

Nos accueils peuvent les utiliser ponctuellement selon leurs besoins, en concertation avec le service vie associative.

## **2.3-LES MOYENS HUMAINS**

### **2.3.1-Le service jeunesse**

Le service jeunesse de la commune regroupe 45 agents répartis de la façon suivante :

- un responsable de Service – animateur principal de 1ère classe – Titulaire du DEJEPS spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle »,
- une chargée des inscriptions et de la facturation scolaire et périscolaires
- une équipe d'animation 3-10 ans composée :
  - o d'un directeur-coordonateur 3-10 ans : animateur territorial
  - o de deux directeurs - BAFD
  - o de deux directeurs adjoints- BAFD
  - o de 17 animateurs- tous titulaire du BAFA ou en cours
- Une équipe d'animation 11-17 ans composée
  - o d'un directeur- diplômé BPJEPS LTP
  - o d'un directeur adjoint- diplômé BPJEPS LTP
  - o de deux animateurs dont 1 diplômé BPJEPS LTP et 1 BAFA
- d'un éducateur sportif titulaire ETAPS diplômé BPJEPS - APT
- de sept ATSEM
- de sept agents de services de restauration scolaire
- d'un agent d'entretien

### **2.3.2-La formation des agents**

La commune propose des formations à ses agents qui sont de plusieurs ordres :

- Des formations de professionnalisation : des formations ayant objectif d'améliorer les compétences techniques : techniques d'animation (théâtre, contes, marionnettes, activités d'expression), amélioration de la connaissance du public (enfants porteurs de handicap, jeunes enfants....)

- Des formations amenant vers des diplômes de l'animation (BAFA, BAFD et BPJEPS) ; chaque année la commune finance des stages théorique et des stages de perfectionnements BAFA et BAFD. La commune a également financé 3 BPJEPS ces 10 dernières années

- Des formations de secourisme ou de sécurité : Premier secours, Sauveteurs Secouristes du Travail (formation initiale et recyclage), sécurité incendie...;

## **2.4-LES MOYENS FINANCIERS ET LOGISTIQUES**

Chaque structure d'accueil dispose d'un budget de fonctionnement et un budget d'investissement réévalué chaque année en fonction des projets et de l'évolution des effectifs.

Pour les déplacements des petits groupes, la commune dispose de 2 minibus 9 places utilisables sur réservation par les accueils.

Par ailleurs, les services techniques municipaux sont mobilisables en fonction des évènements et des besoins des accueils.

## **2.5-LES PARTENAIRES DU PROJET**

### **- Les partenaires institutionnels :**

- L'Education Nationale : les services départementaux, l'IEEN de Lognes, les équipes enseignantes

- La CAF de Seine-et-Marne

- La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire :

### **- Les partenaires associatifs :**

- les associations de parents d'élèves,

- compagnie de théâtre

- les associations sportives locales

## **TROISIEME PARTIE : PILOTAGE ET COORDINATION, EVALUATION**

### **3.1-COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE**

Le comité de pilotage est constitué des membres de la commission des affaires périscolaires. Sous la présidence du Maire, cette commission est composée des élus ayant pour charge la jeunesse, des directeurs(rices) d'écoles, responsable du service enfance-jeunesse-periscolaire, coordinateur du PEDT, et des coordinateurs 3-10 ans et 11-17 ans, ainsi que des représentants des associations de parents d'élèves. Cette commission se réunit au minimum trois fois dans l'année, elle est en charge du suivi des actions périscolaires et de loisirs pour les moins de 17 ans au sein du territoire communal.

Des groupes de travail seront proposés à la communauté éducative pour poursuivre les réflexions quant aux actions et dispositifs proposés aux enfants et aux jeunes et ce, afin de garantir une continuité et une cohérence dans les parcours éducatifs.

### **3.2 – LA COORDINATION DU PEDT SUR LA COMMUNE**

#### **3.2.1-La coordination du PEDT sur la commune**

Nom et prénom du responsable : CHATEAU Patrice,

Fonction : Responsable du service enfance-jeunesse-periscolaire

Adresse : Mairie de Ferrières-en-Brie, Place Auguste TREZY, 77164 Ferrières-en-Brie

Téléphone : 01.64.66.02.62-06-72-93-26-07

Adresse électronique : jeunesse@ferrieresenbrie.fr

Rôle du coordinateur :

- Accompagner, en lien avec les élus, la mise en œuvre du projet et son évolution:
  - Animer la mobilisation des acteurs éducatifs locaux autour des questions d'éducation
  - Identifier et mobiliser les ressources du territoire
  - Accompagner sur le territoire le développement des ALSH extra et periscolaire sur le territoire
  - Faire le lien avec les partenaires institutionnels, Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D-RD-JSCS), à la CAF et à la DSDEN en lien avec les élus des territoires.
- Coordonner l'organisation technique et pédagogique des activités périscolaires, extrascolaires...
  - Assurer une veille relative à l'organisation pédagogique globale et à la cohérence des actions en lien avec les référents pédagogiques
  - Assurer une veille réglementaire et législative, une veille institutionnelle
  - Animer le lien aux partenaires du territoire dans la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires
  - Evaluer et réguler l'articulation des temps et des actions scolaires, périscolaires et extrascolaires (l'organisation des activités, l'adhésion aux activités, la cohérence des activités avec les contenus d'enseignement, la coordination des temps et des acteurs, les interrelations entre les acteurs éducatifs,...)
- Développer les pratiques éducatives des accueils
  - Mobiliser les supports existants ou les créer dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, à l'environnement et au développement durable, aux pratiques sportives, dans le champ des pratiques culturelles et des techniques.
  - Pérenniser le projet
  - Mobiliser les dispositifs financiers existant pour répondre aux besoins

### 3.2.2- La coordination au niveau des structures (écoles et/ou accueils de loisirs)

- Pour les 3-10 ans :
  - o Nom et prénom : BRUYANT Christopher
  - o Fonction : Coordinateur des ALSH 3-10 ans
- Pour les 11-17 ans :
  - o Nom et prénom : EBOSSE César
  - o Fonction : Coordinateur des ALSH 11-17 ans

#### - Le rôle des coordinateurs de structures :

- encadrer l'équipe d'animation,
- être garant de la sécurité physique des enfants et des encadrants
- de mettre en place des temps de réunion avec leur équipe afin d'échanger, dialoguer,
- informer, résoudre les problèmes rencontrés
- établir avec l'ensemble des intervenants un projet d'animation
- être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants et assurer la réorganisation des ateliers en cas d'absences ou d'évènements imprévus
- assurer l'approvisionnement et la mobilisation des moyens utiles au fonctionnement des accueils (achats tout en respectant les contraintes budgétaires établies par la municipalité, réservation...)

### 3.3-L'EVALUATION

Tout au long des trois années effectives de ce projet, les enjeux et objectifs feront l'objet d'une évaluation. Selon la grille suivante.

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à évaluer</b>	<b>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs</b>
Organisation d'un service public d'accueil des enfants et des jeunes de la commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'adaptation de la capacité des accueils aux besoins de la population locale</li> <li>-La mutualisation des espaces et les moyens afin de faire évoluer et optimiser les ressources existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Evolution du nombre d'inscrit par accueil et par/âge</li> <li>-Rationalisation des moyens mis en place ex : taux de remplissage des cars affrétés, taux d'encadrement des animateurs</li> </ul>
Lutter contre toute forme d'inégalité, de discrimination dans l'accès aux droits et plus particulièrement au droit fondamental à l'Éducation afin d'insuffler une culture de respect mutuel et de compréhension de l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-l'égalité de traitement et l'égal accès de tous aux activités du territoire</li> <li>-Le respect des rythmes de vie, du public accueilli</li> <li>-L'égalité entre les filles et les garçons</li> <li>-l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de nos accueils periscolaire et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Vigilance sur les affichages traces de stéréotypes ou d'une différenciation involontaire</li> <li>-L'épanouissement personnel de chaque enfant au sein du groupe</li> <li>-Le respect de la mixité, au partage équilibré des tâches et des responsabilités</li> <li>-Le nombre de remontées d'incidents de violences verbales sexistes, de violences physiques (filles ou garçons) ?</li> <li>-L'évolution du nombre d'enfants accueillis en situation de handicap</li> </ul>

Objectifs	Actions à évaluer	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs
Favoriser et développer l'apprentissage de la citoyenneté dans le respect des valeurs que sont la laïcité, le débat démocratique, la solidarité, la mixité sociale, le respect de soi et des autres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les actions de concertations des enfants sur les décisions dans les accueils.</li> <li>-L'organisation d'action de concertation pour impliquer les acteurs concernés et enrichir la dynamique du projet</li> <li>-Le fonctionnement du conseil municipal des enfants.</li> <li>-En développant une démarche globale de développement durable en y associant l'ensemble des acteurs communaux.</li> <li>-Les actions intergénérationnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombres d'actions, les décisions prises</li> <li>Le nombre de candidatures pour les élections du CME</li> <li>-Le nombre de projets qui aboutissent</li> <li>-Le nombre d'actions et d'évènements mis en place sur la thématique du développement durable</li> <li>-Le Nombre d'actions intergénérationnelles organisées.</li> </ul>
Améliorer l'articulation et la complémentarité entre le temps scolaire et le hors-temps scolaire en mettant en fixant des objectifs éducatifs partagés avec nos partenaires institutionnels et locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les temps de transition entre les différents acteurs et partager les projets éducatifs</li> <li>-Les projets communs entre l'école et les accueils</li> <li>-Associer les parents à la vie de l'école en tant qu'acteurs éducatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cadre commun donné aux enfants</li> <li>-Organisation de temps de régulation et de bilans intermédiaires pour ajustement si nécessaire</li> <li>-Partage des locaux en bonne intelligence avec les écoles</li> <li>- rencontres prévues avec les parents</li> <li>-Nombres de parents impliqués dans des projets ou à l'initiative de projets</li> <li>-Bonne communication avec tous les intervenants dans la journée de l'enfant.</li> </ul>
Favoriser le développement de l'autonomie, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge,	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les activités diversifiées qui éveillent la curiosité et contribuent à l'épanouissement.</li> <li>-Les activités mettant les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.</li> <li>-Les aménagements des espaces et le fonctionnement en fonction de l'âge des enfants</li> <li>-Les passerelles aux âges de transition (passage de la maternelle à l'élémentaire, de l'élémentaire au collège)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquentation des enfants aux activités périscolaires</li> <li>-Le nombre d'activités proposées</li> <li>-La satisfaction des familles</li> <li>-Le nombre de participants aux passerelles</li> </ul>
Intégrer le sport comme outil d'éducation, de citoyenneté et de communication :	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutenir l'Education Nationale sur le temps scolaire à travers la mise à disposition de moyens humains et matériel (ETAPS, installations, matériel...)</li> <li>-Développer la découverte et la pratique sportive pour tous les jeunes durant le temps péri et extra - scolaire par le biais d'actions menées en concertation avec le service jeunesse et les associations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le nombre d'heures encadrées par les ETAPS de la commune sur le temps scolaire</li> <li>-Le nombre d'activités sportives proposées pendant les accueils</li> <li>-Le nombre de participants aux activités proposées</li> </ul>

## QUATRIEME PARTIE : ORGANISATION DES ACCUEILS

### 4.1-L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

	7h30-8h20	8h20-8h30	8h30-11h30	11h30-13h20	13h20 - 13h30	13h30-16h30	16h30-19h00
<b>Lundi</b>	Accueil du matin	Ouverture de l'école	Ecole	Restauration scolaire*	Ouverture de l'école	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Mardi</b>	Accueil du matin	Ouverture de l'école	Ecole	Restauration scolaire*	Ouverture de l'école	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Mercredi</b>	<b>7h30- 19h00 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT</b>						
<b>Jeudi</b>	Accueil du matin	Ouverture de l'école	Ecole	Restauration scolaire*	Ouverture de l'école	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Vendredi</b>	Accueil du matin	Ouverture de l'école	Ecole	Restauration scolaire*	Ouverture de l'école	Ecole	Accueil périscolaire
Placé sous la responsabilité de l'Education Nationale							
Placé sous la responsabilité de la Commune							

*\*Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont organisées sur le temps du midi entre 11h30 et 12h30*

### 4.2-PRESENTATIONS DES ACCUEILS ET DES SERVICES

Le service jeunesse a été créé en 2001, chargé de mettre en place la politique jeunesse au sein du territoire communal. Pour accueillir les 3-17 ans, la Commune de Ferrières-en-Brie organise :

- Pour les 3- 11 ans :
  - o un accueil de loisirs sans hébergement,
  - o un accueil périscolaire
  - o une restauration scolaire.
- Pour les 11-17 ans un accueil de loisirs sans hébergement
- Des séjours en direction des 6-17 ans.
- Un conseil Municipal des enfants et des jeunes qui a compté de septembre 2022 sera élu pour un an chaque année.

Chacune des structures communales en direction de l'enfance et de la jeunesse fonctionne en se reposant sur un projet pédagogique et un projet de fonctionnement, qui eux même s'appuient sur les valeurs

### **4.2.1-Les ALSH 3-10 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires**

Trois formules d'accueil sont proposées :

- 1- Une inscription à la journée : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00. Les familles peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00.
- 2- Une inscription à la demi-journée avec repas :
  - Matin : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00 et les familles peuvent venir les chercher entre 13h15 et 14h00.
  - Après-midi : les enfants sont accueillis entre 11h45 et 12h00 et les familles peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00.
- 3- Une inscription à la demi-journée sans repas :
  - Matin : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00 et les familles peuvent venir les chercher entre 11h45 et 12h00.
  - Après-midi : les enfants sont accueillis entre 13h15 et 14h00 et les familles peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00.

#### **4.2.1.1-Les mercredis périscolaires**

Nous proposons aux enfants des pôles d'activités qui ont pour objectif de leur faire découvrir de nouveaux jeux, sports, cultures, techniques manuelles.... Ces pôles se terminent par un échange avec les familles sous forme d'une exposition, d'une démonstration ou un spectacle. Le matin, chaque enfant participe à deux activités d'une heure, entrecoupés d'une récréation. Les groupes d'âge tournent sur les différents pôles tout au long de l'année.

L'année est divisée en 3 cycles de 6 ou 7 semaines et de 15 semaines permettant la mise en place d'un spectacle. Certains cycles sont sous la forme d'activités « libre » sans aucune relation d'un mercredi à l'autre. D'autres sont organisés avec une notion de projet sur toute la durée du cycle.

#### **Le spectacle de fin d'année**

Chaque année, le grand projet de l'année du centre de loisirs sera de monter un spectacle de fin d'année mettant en scène tous les enfants (3/11ans), volontaires pour y participer

La mise en place aura lieu sur tous les mercredis matin du cycle 3. Un système d'inscription sera mis en place pour nous assurer de la présence des enfants sur toute la durée de la préparation et au moment de la représentation.

#### **4.2.1.2-Les vacances scolaires**

Pendant les vacances scolaires, les enfants sont répartis en trois accueils avec une équipe et un fonctionnement autonomes : les petites et moyennes sections; les grandes sections et CP et enfin les CE1-2 et CM1-2. Le fonctionnement de ces groupes repose sur un principe commun qui est de plonger les enfants dans un univers prédéfini par semaine. Chaque groupe a sa thématique qui sert de fil conducteur, et que l'équipe fait évoluer tout au long de la semaine

##### **Le fonctionnement transversal**

Le matin les enfants sont accueillis par accueil de 7h30 à 09h00. Les enfants ont ensuite en temps libre et récréation, suivi d'une ou deux activités manuelles, culinaires, multimédia ou d'expression corporelle. Après le déjeuner, un temps calme est prévu de 13h à 14h. Ensuite, chaque après-midi un grand jeu est proposé sur le thème de la semaine de vacances

##### **Les particularités par accueils**

-Les enfants de petites sections partent au dortoir après déjeuner, ils rejoignent les moyens sur la fin de leurs grands jeux.

-Les grandes sections et CP font accueils communs avec les CE-CM, cela permet de consolider la passerelle vers l'élémentaire pour les grandes sections et de responsabiliser les CP sur l'exemplarité.

- Sur la période des vacances d'été, les CM2 ont la possibilité de participer à des activités organisées par l'ALSH « salle des jeunes » afin de mettre en place les passerelles pour leur permettre de découvrir la structure

##### **Les sorties**

Des sorties sont organisées sont adaptées au spécifiés du groupe dans la thématique de la semaine dans la mesure du possible.

#### **4.2.1.3-Les stages sportifs**

Durant les vacances notre éducateur ETAPS propose des activités sportives sous formes de stage :

- Les stages de natation : Chaque année 4 à 6 stages de natation sont proposés pendant les vacances scolaires entre octobre et juillet. Ces stages sont encadrés par un éducateur sportif de la Commune et un maître-nageur, diplômé du « BEESAN », de la piscine de Lagny-sur-Marne, et sont réservés aux enfants de la commune scolarisés en élémentaire. L'objectif de chaque stage est de se préparer à l'obtention du « sauv'nage » qui permet d'évaluer l'acquisition d'un minimum de compétences pour assurer sa sécurité dans l'eau. Les enfants sont testés à l'issue du stage.

- Le stage vélos également encadré éducateur sportif de la Commune accompagné d'un ou deux animateurs du centre de loisirs, organisé durant l'été. Il est destiné aux enfants de plus de 6 ans qui ne savent pas faire de vélo ou qui débutent, avec pour objectifs d'apprendre à l'enfant à trouver son équilibre, à freiner, pédaler, tourner, se perfectionner, rouler en groupe. En fonction du niveau du groupe le stage se termine par une petite sortie vélo.

- D'autres stages peuvent également être proposés sur le même principe : rollers, sports collectifs, sports nouveaux....

## **4.2.2-Les Temps périscolaires les jours d'école**

### **4.2.2.1-L'accueil du matin et le pedibus**

**L'accueil du matin** : Les enfants sont accueillis à partir de 7h30. A 8h15, les enfants de maternelle sont conduits jusqu'à leurs classes respectives, tandis que les élémentaires sont accompagnés dans la cour et confiés aux enseignants.

**Le Pédibus** : 4 circuits sont organisés chaque jour d'école pour les trajets "aller" du domicile vers l'école. Les enfants doivent attendre le passage du Pédibus à l'un des points de ralliement à l'heure indiquée sur le plan. Ces points sont matérialisés par un panneau. Les Pédibus sont encadrés par des animateurs communaux. A l'arrivée au groupe scolaire, ils confient les enfants de maternelle directement aux enseignants et dirigent les enfants d'élémentaire dans la cour. Pendant le Pédibus chaque enfant doit revêtir un gilet de sécurité obligatoire. La Municipalité offre un gilet de sécurité aux enfants qui n'étaient pas scolarisés à Ferrières-en-Brie ou qui n'utilisait pas le pedibus l'année passée.

### **4.2.2.2-La restauration scolaire**

L'accueil du temps de restauration est mis en place de 11h30 à 13h30 pendant l'année scolaire. Il est divisé en quatre services :

- deux pour les enfants de maternelle (les petites sections de 11h30 à 12h20 et les grandes sections de 12h30 à 13h20).

- deux pour les enfants d'élémentaire (de 11h45 à 12h25 pour les CP, CE1, et 1 classe de CE2 et de 12h35 à 13h15 pour la 2<sup>ème</sup> classe de CE2 et les trois classes de CM1-CM2)

La restauration scolaire est encadrée par l'équipe d'animation ainsi que les ATSEM. Une heure est consacrée au repas, pendant l'autre heure, les enfants sont répartis dans la structure. Des ateliers ou activités diverses sont proposés par les animateurs mais sans aucun caractère obligatoire.

Les enfants de petites sections se rendent au dortoir pour la sieste à 12h30.

### **4.2.2.3-Les accueils du soir**

**L'accueil du soir 16h30 à 19h00** : Les enseignants confient les enfants inscrits aux accueils périscolaires aux animateurs. Après le goûter, l'équipe d'animation propose des pôles d'activités.

**L'étude (lundi, mardi et jeudi, pas d'étude le vendredi)** : Elle se déroule de 17h à 18h les lundis, mardis et jeudis. Elle concerne les enfants scolarisés du CE1 au CM2. Il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée. Elle est essentiellement encadrée par des enseignants rémunérés par la commune, ou par un animateur. Le personnel encadrant veille à ce que les enfants effectuent leurs devoirs dans de bonnes conditions mais ne garantit pas la justesse des travaux effectués. Il se peut que les devoirs ne soient pas systématiquement terminés, les familles sont invitées à vérifier. A 18h10, les enfants dont les parents ne sont pas venus les chercher sont automatiquement dirigés sur l'accueil du soir et sont notés présents sur la feuille d'appel (« supplément accueil »), cet accueil est facturé aux familles.

#### **4.2.2-L'ALSH 11-17 ans**

La salle des jeunes est une structure municipale ouverte et destinée aux 11-17 ans, elle est située place Auguste Trézy à côté de la Bibliothèque intercommunale. La salle des jeunes est déclarée en tant qu'accueil de loisirs sans hébergement. La capacité d'accueil a été fixée à 38 jeunes. L'objectif majeur de cette structure est d'offrir aux jeunes Ferriérois un lieu d'accueil et d'écoute, mais aussi de leur proposer un certain nombre de loisirs (activités, sorties, mini séjour ...). La salle des jeunes vise le public 11-17 ans habitant la commune.

<b>Horaires d'ouvertures</b>	
<u>Période scolaire "heures d'hiver"</u> - les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 15h00 à 18h00 - les mercredis et samedis : 13h30 à 18h00.	<u>Vacances scolaires "heures d'hiver"</u> - du lundi au vendredi: 13h00 à 18h00
<u>Période scolaire "heures d'été"</u> - les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 15h00 à 19h00 - les mercredis et samedis : 13h30 à 19h00.	<u>Vacances scolaires "heures d'été"</u> - du lundi au vendredi: 13h00 à 19h00
<i>La salle est fermée le dimanche et les jours fériés.</i> <i>*"heures d'hiver" : du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars</i> <i>*"heures d'été" : du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre</i>	

**L'inscription à la salle des jeunes :** Pour participer aux activités proposées par la salle des jeunes, chaque jeune doit déposer un dossier d'inscription. Ce dossier est obligatoire et fait l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les personnes concernées par les informations nominatives peuvent en demander la communication ainsi que la rectification le cas échéant. L'inscription est facturée 10 € et est valable un an, soit 12 mois.

**Pour s'inscrire aux activités :** Environ 2 à 4 semaines avant le début de chaque période de vacances, l'équipe d'animation envoie un sms aux familles indiquant que le programme des activités est à disposition sur le site Internet de la commune, sur les réseaux sociaux qu'utilise la structure (Facebook, Instagram, Snapchat) ainsi qu'à la salle des jeunes. Sur ce document, la date du début des inscriptions ainsi que les modalités sont indiquées. Les inscriptions seront prises en compte avec le retour d'une fiche remise en main propre au plus tôt le jour du début des inscriptions à la date et à l'heure précisée.

#### **4.2.3-Les séjours**

La commune propose chaque année un ou deux séjours (ALSH avec hébergement) ouverts aux 7-17 ans habitants la commune. Un séjour de 7 jours pendant les vacances d'hiver avec une thématique sport d'hiver et/ou un séjour de deux semaines en juillet.

Ces séjours ont une capacité de 40 à 50 jeunes et sont entièrement organisés et encadrés par le service jeunesse. Pour chaque séjour la participation financière des familles fait l'objet d'une délibération du conseil Municipal.

#### **4.2.4-Les Conseils Municipaux des Enfants et des jeunes**

Chaque début d'année scolaire, la Municipalité de Ferrières-en-Brie organisera l'élection d'un nouveau conseil municipal des enfants et des jeunes. Ce conseil sera élu pour un an, et sera ouvert aux 6-17 ans habitants la commune. Les enfants de plus de 6 ans ou adolescents intéressés devront déposer un projet via un dossier de candidature. Les dossiers éligibles seront ensuite soumis aux votes de leurs pairs lors d'élections organisées en partenariat avec l'école élémentaire ou via la salle des jeunes pour les plus de 11 ans.

Les enfants des projets retenus constitueront le nouveau conseil des enfants et des jeunes. La Municipalité les accompagnera afin que leurs projets voient le jour avant le début de l'été.

Pour être éligible les projets devront correspondre à au moins un des trois thèmes suivants et proposer des actions/événements liés à ce ou ces thèmes :

- 1- Environnement – Cadre de Vie : projet visant à favoriser une approche citoyenne et participative en faveur de la protection de l'environnement ou du développement durable.
- 2- Vivre ensemble dans notre village : projet visant à créer du lien en favorisant la rencontre, les échanges et le partage entre les différents habitants de la commune.
- 3- Solidarité : projet visant à soutenir une cause, une association ou un organisme d'utilité publique dont l'objectif est d'apporter une aide à un public en difficulté.

Les dossiers de candidature devront être déposés avant 3 semaines avant le début de la campagne : Ils seront disponibles, en ligne sur le site Internet de la Commune, au groupe scolaire, à la salle des jeunes et à la Mairie. Il y a trois catégories d'âge pour se présenter sans possibilité de mélanger les

- La catégorie « CP » destiné aux enfants scolarisés cette année en CP
- La catégorie « CE » destiné aux enfants scolarisés cette année en CE1 et CE2
- La catégorie « CM » destiné aux enfants scolarisés cette année en CM1 et CM2
- La catégorie « jeunes » destiné aux jeunes collégiens et lycéens

Des animateurs municipaux des accueils périscolaire et de la salle des jeunes seront à la disposition des candidats pour les accompagner à constituer le dossier de candidature (matériel, copies, aides techniques...).

La campagne électorale durera une semaine. Pour les enfants de l'école élémentaire, elle se déroulera uniquement dans le groupe scolaire. Ceci, pour garantir une campagne bienveillante encadrée par les enseignants ou les animateurs. Pour les adolescents, les projets seront mis en avant à la salle des jeunes, sur le site de la Mairie et sur les comptes Facebook officiels.

Chaque enfant recevra une carte d'électeur, qu'il signera. Le scrutin se déroulera sur une journée. Les élections sont organisées conjointement par la Municipalité et l'école élémentaire sur le temps scolaire. Les enseignants seront chargés de sensibiliser les enfants, de leur expliquer le déroulement de l'élection qui se dérouleront dans la salle des fêtes. Le bureau de vote sera installé dans les mêmes conditions que pour les élections du Conseil Municipal "adultes".

Pour les adolescents, tous les jeunes inscrits à la salle et ainsi que les jeunes habitants Ferrières-en-Brie, qui en feront la demande pourront voter. Les élections se dérouleront sur plusieurs jours. Les jeunes voteront en ligne, nous ferons appel à un prestataire pour garantir la fiabilité et l'anonymat du vote.

Une fois les élections passées, nous organiserons une séance plénière pour installer les nouveaux conseils. Puis chaque groupe projet sera accompagné d'un animateur et d'un élu pour la phase de travail et de réalisation des projets.

## **4.3- LES INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS ET LA FACTURATION**

### **4.3.1 : Pour 0-3 ans**

La commune a signé un partenariat avec une crèche « La Maison Kangourou ». Elle se situe en entrée de ville dans la zone commerciale. C'est une crèche privée, la Commune de Ferrières-en-Brie finance 25 berceaux réservés aux habitants de la commune et aux enfants du personnel communal. La commune ne gère que les inscriptions : les familles résidant sur la commune de Ferrières, doivent effectuer leur demande de place auprès du service Enfance de la Mairie de Ferrières. Cette crèche est soutenue par la Caisse d'Allocation Familiale de Seine et Marne.

### **4.3.2- Pour les 3-11 ans**

Toutes les démarches d'inscription à nos accueils se font directement et exclusivement en Mairie auprès du service périscolaire. Pour inscrire leur enfant aux services proposés, les familles doivent remplir et retourner un dossier d'inscription au service périscolaire. Ce dossier est obligatoire même pour les inscriptions occasionnelles et fait l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les personnes concernées par les informations nominatives peuvent en demander la communication ainsi que la rectification le cas échéant.

Deux modes d'inscription sont proposés :

- Une inscription à l'année : la procédure d'inscription est valable pour toute l'année scolaire. En cas de modification occasionnelle la famille doit nous en informer au plus tard la semaine précédente

- Une inscription occasionnelle : Pour toute demande occasionnelle (inscription ou modification) la famille doit, au plus tard la semaine précédente

- soit utiliser le portail citoyen (inscriptions, annulations et paiements en ligne)
- soit nous signaler les inscriptions ou modifications par écrit (fax, courrier ou mail).

Les parents dont les enfants sont sujets à une allergie alimentaire et faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), doivent nous contacter afin d'établir un protocole. Pour les enfants scolarisés au groupe scolaire le PAI est établi par l'école et suit l'enfant sur les temps périscolaires.

Dans le cas où la famille doit fournir le repas de son enfant, le tarif est fixé à 50% du montant prévu dans la grille de tarif. Dans tous les cas un justificatif médical est demandé.



# MAIRIE DE FERRIERES-EN-BRIE

## Tarifs des services périscolaires

### Tarifs des Accueils du soir et de l'Étude

Revenu fiscal de référence du ménage	accueil du matin	accueil du soir	étude	supplément accueil
Inférieurs à 19 999 €	1,67 €	2,21 €	2,45 €	0,89 €
De 20 000 € à 53 999 €	1,85 €	2,46 €	2,72 €	0,98 €
Supérieurs à 54 000 €	2,04 €	2,71 €	3,00 €	1,08 €

*\* Revenu Fiscal de référence annuel du ménage apparaissant sur l'avis d'imposition sur le revenu .*

### Tarifs de la Restauration Scolaire

Revenu fiscal de référence du ménage*	référé- 1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge et +
Inférieurs à 12 999 €	3,07 €	2,88 €	2,68 €	2,42 €
De 13 000 € à 19 999 €	3,33 €	3,09 €	2,88 €	2,60 €
De 20 000 € à 27 999 €	3,97 €	3,77 €	3,56 €	3,20 €
De 28 000 € à 36 999 €	4,41 €	4,18 €	3,98 €	3,57 €
De 37 000 € à 53 999 €	4,87 €	4,63 €	4,39 €	3,94 €
De 54 000 € à 71 999 €	5,38 €	5,12 €	4,85 €	4,36 €
Supérieurs à 72 000€	5,66 €	5,37 €	5,09 €	4,59 €

### Tarifs du Centre de Loisirs

Revenu fiscal de référence du ménage*	1 ENFANT A CHARGE			2 ENFANTS A CHARGE			3 ENFANTS A CHARGE			4 ENFANTS A CHARGE ET +		
	Jour-née	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Jour-née	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Jour-née	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Jour-née	½ journée avec repas	½ journée sans repas
Inférieurs à 12 999 €	7,18 €	5,03 €	3,59 €	5,12 €	3,59 €	2,57 €	4,11 €	2,87 €	2,05 €	3,70 €	2,59 €	1,85 €
De 13 000 € à 19 999 €	8,22 €	5,76 €	4,11 €	6,14 €	4,29 €	3,06 €	5,12 €	3,59 €	2,57 €	4,62 €	3,23 €	2,30 €
De 20 000 € à 27 999 €	9,67 €	6,77 €	4,83 €	7,74 €	5,41 €	3,86 €	7,27 €	5,08 €	3,63 €	6,53 €	4,58 €	3,26 €
De 28 000 € à 36 999 €	11,17 €	7,83 €	5,59 €	8,52 €	5,96 €	4,27 €	7,99 €	5,60 €	4,01 €	7,20 €	5,04 €	3,60 €
De 37 000 € à 53 999 €	11,98 €	8,39 €	5,98 €	9,59 €	6,72 €	4,79 €	9,00 €	6,29 €	4,50 €	8,09 €	5,66 €	4,05 €
De 54 000 € à 71 999 €	13,72 €	9,60 €	6,85 €	10,98 €	7,69 €	5,49 €	10,28 €	7,21 €	5,15 €	9,27 €	6,48 €	4,63 €
Supérieurs à 72 000€ et Extérieurs Ferrières-en-Brie	16,04 €	11,23 €	8,02 €	12,84 €	8,99 €	6,42 €	12,03 €	8,42 €	6,02 €	10,83 €	7,58 €	5,41 €



### Pénalités qui s'ajoutent à la tarification habituelle

Accueil du soir Retard après 19h00 :	<b>+ 10 € par ½ heure de retard</b> <i>Toute ½ heure engagée est due</i>
Tous les accueils	<b>+ 5 € pour les accueils périscolaires</b> (Restauration scolaire et soir)
Défaut d'inscription : (enfant présent sans inscription préalable)	<b>+10 € pour une journée au centre de loisirs</b> <b>+ 5 € pour une demi-journée au centre de loisirs</b>

**CENTRE DE LOISIRS**  
☎ 01 64 76 88 62

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**  
☎ 01 64 66 96 98  
periscolaire@ferrieresenbrie.fr

**SERVICE JEUNESSE**  
☎ 01 64 66 02 62

**MAIRIE DE FERRIERES-EN-BRIE**  
Place Auguste TREZY  
77164 FERRIERES EN BRIE  
☎ : 01.64.66.31.14  
☎ : 01.64.66.04.82  
Site Internet :  
www.ferrieresenbrie.fr

**\*TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2017**

### 4.3.3- Pour 11-17 ans

Pour participer aux activités proposées par l'ALSH 11-17ans « salle des jeunes », chaque jeune doit déposer un dossier d'inscription. L'inscription est facturée 10 € et est valable 14 mois. De plus, certaines activités proposées sont payantes et facturées conformément aux tarifs votés par le conseil municipal. Les tarifs sont calculés en fonction du coût de chaque activité. Le dépôt du dossier d'inscription et le paiement de 10 € donne accès à une activité au choix du jeune compris entre le tarif A et D durant la validité de l'inscription.

2 à 4 semaines avant le début de chaque période de vacances, les familles reçoivent un sms indiquant que le programme des activités est à disposition (sur le site Internet de la commune ainsi qu'à la salle des jeunes). Sur ce document, la date du début des inscriptions ainsi que les modalités sont indiquées. Les inscriptions seront prises en compte avec le retour d'une fiche d'inscription remise en main propre au plus tôt le jour du début des inscriptions.

Un minimum de 5 jeunes est requis pour la réalisation d'une sortie. Si un jeune ne peut participer à la sortie par manque de places, il sera prioritaire si la même activité est reproposée aux vacances suivantes.

Après chaque période de vacances, une facture est adressée aux familles. Le paiement s'effectue à la salle des jeunes, ou via le portail citoyen Les tarifs sont votés par le Conseil Municipal. Ils se présentent sous forme d'une grille tenant compte des revenus de chaque ménage. Différents tarifs sont proposés en fonction du coût des activités. Sur le programme, une lettre est attribuée pour chaque activité indiquant le tarif appliqué (cf. grille ci-dessous de tarifs votée par le conseil Municipal).

**Grille de tarifs applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017**

Revenu fiscal de référence du ménage	Les tarifs sont appliqués en fonction du coût de l'activité									
	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C	Tarifs D	Tarifs E	Tarifs F	Tarifs G	Tarifs H	Tarifs I	Tarifs J
Inférieurs à 12 999 €	1,75€	3,50€	5,25€	7,00€	8,75 €	10,5€	12,25€	14,00€	15,75€	17,50€
De 13 000 € à 19 999 €	2,00€	4,00€	6,00€	8,00€	10,00€	12,00€	14,00€	16,00€	18,00€	20,00€
De 20 000 € à 27 999 €	2,25€	4,50€	6,75€	9,00€	11,2€	13,50€	15,75€	18,00€	20,25€	22,50€
De 28 000 € à 36 999 €	2,50€	5,00€	7,50€	10,00€	12,5€	15,00€	17,50€	20,00€	22,50€	25,00€
De 37 000 € à 53 999 €	2,75€	5,50€	8,25€	11,00€	13,7€	16,50€	19,25€	22,00€	24,75€	27,50€
De 54 000 € à 71 999 €	3,00€	6,00€	9,00€	12,00€	15,00€	18,00€	21,00€	24,00€	27,00€	30,00€
Supérieurs à 72 000€ et Extérieurs Ferrières-en-Brie	3,25€	6,50€	9,75€	13,00€	16,2€	19,50€	22,75 €	26,00 €	29,25€	32,50€

### 4.4- LA COMPLEMENTARITE EDUCATIVE

Co-éduquer implique que tous les acteurs : Elus, parents, enseignants, équipe d'animation, éducateur sportif ...échantent régulièrement, se rencontrent, apprennent à se connaître, à se reconnaître et à travailler ensemble. Des temps et des supports d'échange sont proposés tout au long de l'année.

Support	Descriptions	Acteurs	Objectifs	Périodicité
Réunion d'information en début d'année	Une réunion sur chaque lieu d'accueil, un soir après 19h avec une présentation suivi d'échange avec les familles	Elus, Responsable de service, Directeurs de structure Parents et enfants	Informar les familles sur les objectifs et le fonctionnement des accueils, répondre aux questions	En début d'année scolaire
Commission des affaires périscolaires	Cette commission est en charge du suivi des actions périscolaires et de loisirs pour les moins de 17 ans au sein du territoire communal	Elus ayant, directrices d'écoles, coordinateur du PEDT, et des coordinateurs 3-10 ans et 11-17 ans.	Présentation, Organisation des grands évènements, bilan et évaluation des actions envers l'enfance et la jeunesse, des actions	Deux à trois fois par année scolaire

Le portail famille	Portail citoyen sur lequel les familles peuvent : - Trouver toutes les d'informations concernant le fonctionnement des accueils du service - Procéder à l'inscription en ligne de leur enfant aux différents accueils -Payer leur facture périscolaire	Service administratif de la jeunesse Parents	Offrir aux familles un outil de communication e de réservation efficace adapté à leur contrainte	Accessible en permanence
Le site internet de la commune	Site officiel de la Commune	Service communication de la commune	Présenter la commune et l'ensemble des services qu'elle propose	Accessible en permanence
Les rencontres individuelles familles	rdv à l'initiative de la famille ou du directeur de structure	Directeurs de structure Parents	Echanger sur un sujet précis concernant un enfant	Sur Rendez-vous
Les expositions	Mise en avant des productions des enfants sur les accueils à la fin d'un cycle	Elus, Responsable de service, Directeurs de structure Parents et enfants	Rencontre, échange et mise en valeur des productions des enfants	Une à deux fois dans l'année
Le spectacle de fin d'année	C'est l'aboutissement des ateliers Théâtre des pôles des mercredis, les enfants se produisent devant leur famille	Enfants, Parents, élus équipe d'animation	Mettre en avant et valoriser le travail des enfants devant leur famille	une fois par an en fin d'année scolaire
Les programmes d'activité	Présentation des activités et sorties pendant les vacances scolaires	Equipe d'animation, Parents, enfants	Communiquer sur les activités et sorties, les horaires la tenues et affaires à avoir.	Les programmes sont affichés sur les portes et disponible la semaine précédant les vacances sur la page d'accueil du portail famille et sur le site Internet de la commune.
Le Noël des enfants	Animation et distributions de cadeau en décembre pour les enfants de 0 à 6 ans	Elus, Responsable de service, Directeurs de structure Parents et enfants		
Le Carnaval	Participation des ALSH au carnaval organisé par le service culturel de la commune, construction d'un char et de déguisements	Ouvert à tous	Partage	Une fois tous les deux ans
La fête de la jeunesse	Journée festive sous forme de kermesse ouverte à tous, ciblant particulièrement les 3 -17 ans	Elus, L'ensemble du service jeune, association de parents d'élèves, écoles	Rencontre échange	

#### **4.5 : ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE ET INDIVIDUALISE**

Pour l'accueil des enfants atteints de handicaps, maladies ou troubles de la santé importants, nos structure établissent une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune avec les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant : parents, directeur de l'ALSH, coordinateur, école et corps médical si besoin.

##### **4.5.1 : Le P.A.I. «Projet d'Accueil Individualisé»**

Dans la continuité de l'Education Nationale, le Projet d'Accueil Individualisé établi par l'école pour les enfants sujets à une allergie alimentaire, ou à un problème de santé nécessitant un protocole particulier. Ce PAI suit l'enfant et est appliqué sur les temps périscolaires.

Les parents dont les enfants ne sont pas scolarisés sur la commune doivent nous contacter afin d'établir un protocole. Dans ce cas un justificatif médical est demandé.

## **4.5.2 L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET ACCESSIBILITE**

### **L'accueil des enfants en situation de handicap**

Au sein de nos accueils, chaque enfant doit pouvoir trouver sa place, quel que soit son handicap ou ses difficultés. Dans la continuité de l'école inclusive, l'ensemble de nos structures doivent permettre un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap en proposant un cadre sécurisant et adapté pour l'enfant, ses parents, ses camarades, l'équipe d'animation et la communauté éducative.

Au moment de l'inscription, une démarche spécifique d'accueil est mise en place pour les enfants atteints de handicaps, maladies ou troubles de la santé importants. Elle commence par une rencontre entre les parents et les différents acteurs (directeur ALSH, coordinateur, et école si besoin) afin de mettre en place un protocole d'accueil. Ce dernier a pour objectif de déterminer les dispositions à prendre pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant (prise de médicaments, régime alimentaire, protocole d'urgence à appliquer, présence d'AESH...) De plus, nous facilitons l'accès au soin des enfants handicapés, en leur permettant de s'absenter et de revenir sur nos temps d'accueil ou en permettant au praticien (ergothérapeute, orthophoniste...) de venir sur place et en leur mettant si besoin une salle à disposition. Enfin, un accueil à temps partiel pour une meilleure adaptation de l'enfant peut être mis en place.

Par exemple, depuis la rentrée 2021, nous accueillons un enfant atteint de trouble autistique. Pour lui permettre l'accès à la restauration scolaire, la commune rémunère son AESH sur le temps periscolaire et a signé une convention pour permettre à une psychologue d'intervenir sur ces même temps.

De plus nous incitons nos équipes d'animations à se former pour approfondir leur connaissance sur les publics spécifiques. L'équipe d'animation a un rôle important, elle doit sensibiliser les autres enfants et adapter les activités et sorties qui seront mises en place pour garantir l'accès à tous. Les directeurs de structure font des bilans réguliers avec la famille.

### **L'accessibilité :**

Notre groupe scolaire qui accueille nos ALSH est récent. Il répond aux normes d'accessibilité PMR : rampe d'accès, ascenseur, toilettes PMR. Les deux modulaires installés dans les cours disposent soit d'une rampe ou soit d'une plateforme d'accès aux personnes à mobilité réduite. Notre ALSH 11-17 ans est également totalement accessibles pour ses personnes.

## **SIGNATURE**

Fait à Ferrières-en-Brie, le 30 mars 2022



e Maire

.Mireille MUNCH

## ANNEXE 1

### Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Néant

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Néant

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

*ALSH Périscolaire 3-12 ans de la Taffarette*

3, rue Maryse BASTIE

77164 Ferrières-en-Brie

Local sans hébergement n°771811001

#### Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

- Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 110 (capacité du local sans hébergement)
- Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 283 (capacité du local sans hébergement)
- Total 393

#### Activités :

Nous proposons ces activités pour tous les enfants fréquentant les mercredis sous forme de pôle cycliques (entre deux périodes de vacances) ou ponctuels (une ou deux séances)

<b>Activités artistiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'une comédie musicale</li><li>- Fabrication des décors et accessoires</li><li>- Théâtre</li><li>- Danse</li><li>- Découverte des textures et techniques manuelles de création (activités manuelles)<ul style="list-style-type: none"><li>- Ateliers et jeux musicaux</li></ul></li></ul>	<b>Activités scientifiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Découvertes et expérimentations scientifiques</li><li>- Découverte et initiation à la technique du trompe l'œil</li></ul>	<b>Activités civiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement des candidatures et suivi des projets CM des enfants</li><li>- Atelier autour du langage des signes (Nous avons un agent malentendant dans le groupe scolaire qui intervient)</li></ul>
<b>Activités numériques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Atelier vidéo</li><li>- Découverte de l'incrustation numérique</li><li>- Fabrication de bandes annonces</li><li>- Ateliers de photographie</li></ul>	<b>Activités de découverte de l'environnement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sortie dans la nature pour découvrir la flore locale</li><li>- Séance de relaxation en plein air</li><li>- Rallye photo en extérieur</li><li>- Fabrication d'herbier</li></ul>	<b>Activités éco-citoyennes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibilisation au tri des déchets</li><li>- Mise en place d'un composte</li><li>- Mise en place d'un potager</li></ul>
<b>Activités physiques et sportives</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pole sport chaque Mercredi encadré par un Educateur titulaire du BPJEPS APT (ETAPS) avec découverte de sport nouveau</li><li>- Tournoi Multisports</li><li>- Découverte de grands jeux (Chasse aux trésors, Escape Game etc.)</li></ul>		

## **Partenaires :**

<b><u>Associations culturelles :</u></b> Un intervenant Théâtre associatif	<b><u>Equipements publics :</u></b> - Bibliothèques Intercommunale située sur la commune - Equipement municipaux (stade, salle des fêtes, dojo...) - parc intercommunal de la Taffarette
<b><u>Structures environnementales :</u></b> -Le SIETREM - Syndicat mlxte pour l'Enlèvement et le Traitement des RESidus Ménagers , propose un accompagnement et des animations autour de la thématique du tri, du compostage et de la valorisation des déchets. -Le SIAM – le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, il propose des animations autour de la thématique de l'eau	
<b><u>Associations sportives :</u></b> En fonction des projets sous forme de partenariat	
<b><u>Equipe enseignante :</u></b> Les Accueils periscolaire travaillent au quotidien en partenariat avec les enseignants	

## **Intervenants (en plus des animateurs) :**

### ✓ **Intervenants associatifs rémunérés :**

-Un Intervenant Théâtre

### ✓ **Intervenants associatifs bénévoles**

- -En fonction des projets sous forme de partenariat

### ✓ **Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)**

### ✓ **Parents**

-En fonction des projets sous forme de partenariat.

### ✓ **Enseignants**

- Encadrement de l'Etude

### ✓ **Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)**

Ces agents interviennent régulièrement ou ponctuellement le mercredi auprès des enfants

- 7 ATSEM – deux sont présentent le mercredi

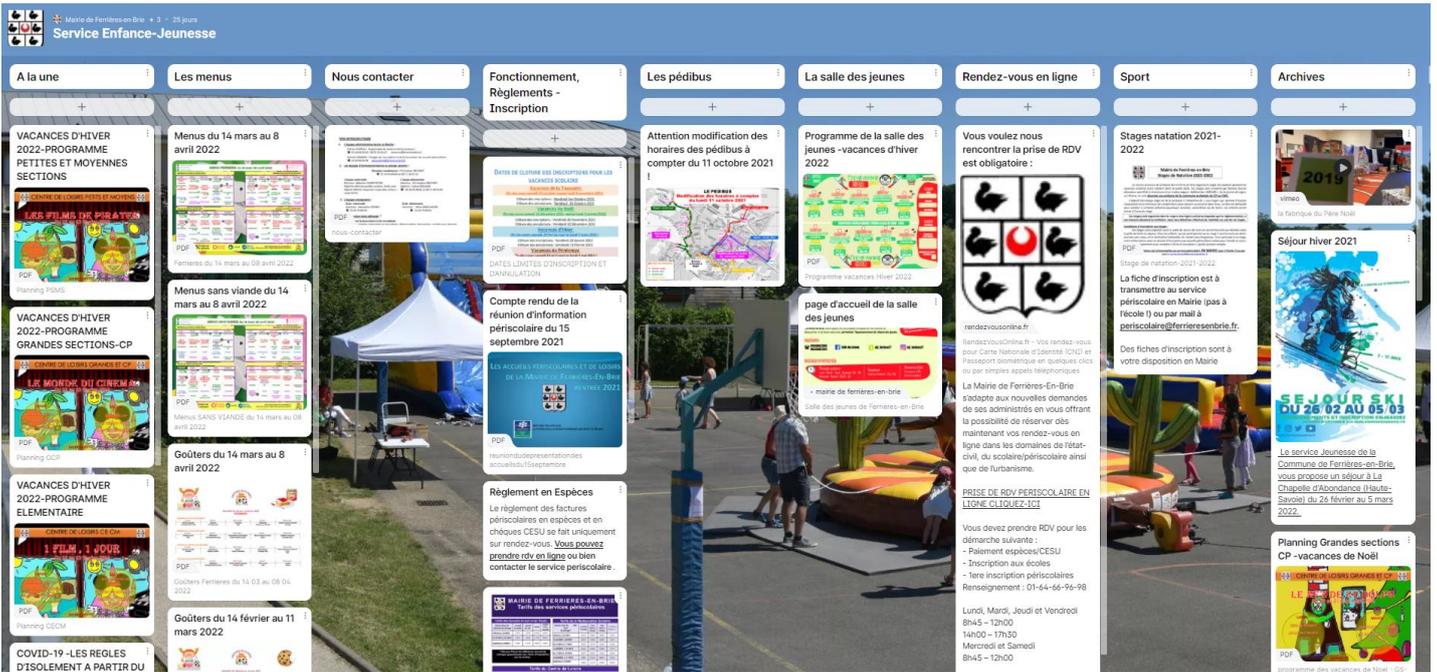
- 1 Educateur ETAPS – il encadre les ateliers sport

- 6 agents de restaurations – elles participent ponctuellement aux at

# ANNEXES-2

## Les informations aux familles

### LE PAGE D'ACCUEIL DU PORTAIL FAMILLE



### EXEMPLE DE PROGRAMMES DES ACTIVITES AUX ALSH 3-11 ANS

**CENTRE DE LOISIRS CE CM**

# 1 FILM, 1 JOUR

Du 21 au 25 février 2022

**LUNDI**

QUIZZ MARY POPPINS  
RELAIS MARY POPPINS  
LA CHASSE AU PARAPLUIE

**MARDI**

LES MARACAS DE SIMBA  
LE JEU DE MUPHASA  
CHASSE AU TRESOR DU ROI LION

**MERCREDI**

PORTRAIT DE CHARLIE CHAPLIN  
QUIZZ CHAPLIN  
THE KID

**JEUDI**

FRISBEE LILO ET STITCH  
A LA RECHERCHE DE LILO ET STITCH

**VENDREDI**

PREPARATION DE KERMESSE  
LA KERMESSE DE LA FAMILLE PIRATE

**Informations importantes :**  
Veuillez munir chaque jour vos enfants de vêtements usagés et des chaussures adaptées aux activités physiques.

www.ferrierescecm.fr

**CENTRE DE LOISIRS GRANDS ET CP**

# L'AGE GLACIAL

DU 28 FEVRIER AU 04 MARS 2022

**LUNDI**

PAYSAGE D'HIVER  
BIENVENUE SUR LA BANQUISE

**MARDI**

LES FLOCONS  
SORTIE PATINOIRE (ou cinéma)

**MERCREDI**

BONHOMME EN PATE A SUCRE  
PANIQUE SUR LA BANQUISE

**JEUDI**

ORIGAMI D'HIVER  
LE TOURNOI GLACIAL

**VENDREDI**

PREPARATION SET  
LA GRANDE FETE DE LA BANQUISE

**Informations importantes :**  
Veuillez munir chaque jour vos enfants de vêtements usagés et des chaussures adaptées aux activités physiques.

www.ferrierescecm.fr

# EXEMPLE DE PROGRAMMES DES ACTIVITES AUX ALSH 11-17 ANS



## Programme HIVER 2022



### INFORMATIONS

**HOMMES D'OUVRIERIES PENDANT LES VACANCES D'HIVER**  
du lundi au vendredi de 13h à 18h.  
Ferme le samedi et dimanche.

**RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS**  
Un minimum de 5 jeunes est requis pour la réalisation de l'activité.  
Si votre enfant ne peut participer à l'activité par manque de places, il sera prioritaire la prochaine fois que celle-ci sera reconduite. Les mineurs seront ramollés chez eux en cas d'activités dépassant les horaires d'ouvertures.  
Pour les soirées organisées à la salle des jeunes, les parents doivent venir chercher leurs enfants mineurs, dans le cas contraire nous le signalerons lors des inscriptions.

**INSCRIPTIONS**  
Les inscriptions débuteront le mercredi 9 février avec le retour de la fiche d'inscription en main propre.  
La facture vous sera adressée à partir du 20 MARS. Le paiement s'effectuera en mairie. Vous devez vous inscrire (dossier à retirer) à la salle des jeunes pour participer aux activités. Inscription valable un an.  
Nous vous informons qu'un tiers des places est toujours réservé aux jeunes fréquentant assidûment la salle des jeunes hors vacances.  
Par ailleurs nous vous rappelons de prévenir au moins 48h en avance de l'annulation d'une activité.

**L'USAGE DU TÉLÉPHONE**  
La salle des jeunes souhaite sensibiliser les jeunes à l'utilisation de leurs téléphones portables au sein de la structure mais aussi lors de sorties et durant les activités. Pour cela nous limiterons l'usage de celui-ci lors de moments clés, privilégiant favoriser les relations humaines que la reptil sur sa. Ainsi au quotidien à la salle des jeunes, lors d'une activité sportive, une sortie avec un prestataire, ou lors d'une soirée organisée, l'usage du téléphone portable, sera restreint au strict nécessaire.



**Salle des Jeunes** ☎ 0164662396  
0643682391

**sdj\_ferrieres37**  **sdj\_ferrieres37**

La salle des jeunes reste ouverte aux dates sans activités ou sorties.

En fonction de la présence et des envies des jeunes, l'équipe peut organiser des activités ou sorties supplémentaires.

Revenu fiscal de référence du ménage	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C	Tarifs D	Tarifs E	Tarifs F	Tarifs G	Tarifs H	Tarifs I	Tarifs J
Inférieure à 12 999 €	1,79€	3,50€	5,21€	6,92€	8,63€	10,34€	12,05€	13,76€	15,47€	17,18€
De 13 000 € à 19 999 €	2,09€	4,00€	6,00€	8,00€	10,00€	12,00€	14,00€	16,00€	18,00€	20,00€
De 20 000 € à 27 999 €	2,24€	4,50€	6,75€	9,00€	11,25€	13,50€	15,75€	18,00€	20,25€	22,50€
De 28 000 € à 36 999 €	2,50€	5,00€	7,50€	10,00€	12,50€	15,00€	17,50€	20,00€	22,50€	25,00€
De 37 000 € à 49 999 €	2,75€	5,50€	8,25€	11,00€	13,75€	16,50€	19,25€	22,00€	24,75€	27,50€
De 50 000 € à 71 999 €	3,00€	6,00€	9,00€	12,00€	15,00€	18,00€	21,00€	24,00€	27,00€	30,00€
Supérieurs à 72 000 € et Extérieurs Ferrières-en-Brie	3,25€	6,50€	9,75€	13,00€	16,25€	19,50€	22,75€	26,00€	29,25€	32,50€

**Le représentant légal déclare :**

- Demander l'inscription de son enfant pour les activités cochées.
- avoir pris connaissance du fonctionnement de la salle des jeunes organisée par le service jeunesse de la Mairie de Ferrières-en-Brie.
- autoriser les animateurs de la salle des jeunes à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en vue d'assurer à tout moment les soins médicaux et son transport à l'hôpital ou tout autre établissement de soins.



## Programme HIVER 2022



**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE DES 12 ANS ET 2 MOIS**

**PASS VACCINAL OBLIGATOIRE DES 16 ANS**

**UNE SORTIE CINEMA A COCHER UNIQUEMENT**

**LUNDI 21/**

**ZOO DE PARIS**

PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS

VINCENNES

12 PLACES

TARIF B

9H/18H

**MARDI 22/**

**FOOT 5**

TENU ADAPTEE

LOGNES

16 PLACES

TARIF A

14H/17H

**MERCREDI 23/**

**TOURNOI SWITCH**

MARIOKART ET SUPER SMASH BROS

SDJ

12 PLACES

GRATUIT

14H/17H

**JEUDI 24/**

**ATELIER CUISINE**

SPECIALITE MONTAGARDE

SDJ

10 PLACES

TARIF B

14H/17H

**VENREDI 25/**

**CINEMA**

2 FILMS AUX CHOIX

DISNEY VILLAGE

16 PLACES

TARIF A

13H/18H

**INSCRIPTIONS à PARTIR DU MERCREDI 9 FEVRIER à LA SALLE DES JEUNES - 13H30**

**LUNDI 29/**

**TOURNOI DE PING PONG**

TENU ADAPTEE

FERRIERES

12 PLACES

GRATUIT

14H/17H

**MARDI 01/**

**JOURNEE A PARIS**

MUSEE DU QUAI BRANLY + RESTAURANT + AQUARIUM

PARIS

12 PLACES

TARIF C

9H/18H

**MERCREDI 02/**

**JEUX DE SOCIETE**

TIME'S UP + DESSINER C'EST BACHE

SDJ

12 PLACES

GRATUIT

14H/17H

**JEUDI 03/**

**DOCK 39**

TENU ADAPTEE POUR L'ESCALADE

SDJ

12 PLACES

TARIF B

14H/17H

**VENREDI 04/**

**CINEMA**

2 FILMS AUX CHOIX

DISNEY VILLAGE

16 PLACES

TARIF A

13H/18H




**ENFANT**

NOM

PRENOM

TELEPHONE

**PARENT**

TELEPHONE

SIGNATURE D'UN PARENT

NOMBRE DE CASES COCHÉES

# DOSSIER D'INSCRIPTION DES STAGES DE NATATION



## Mairie de Ferrières-en-Brie Stages de Natation 2021-2022

Le service jeunesse de la Mairie de Ferrières-en-Brie organise 6 stages de natation pendant les vacances scolaires entre octobre 2021 et juillet 2022. Ces stages sont encadrés par Romain Ducrot éducateur sportif de la Commune et un maître-nageur, diplômé du « BEESAN », de la piscine de Lagny-sur-Marne, et sont réservés aux enfants de la commune scolarisés du CP au CM1.

L'objectif de chaque stage est de se préparer à l'obtention du « sauv'nage » qui permet d'évaluer l'acquisition d'un minimum de compétences pour assurer sa sécurité dans l'eau. Ce test est demandé pour accéder à certaines activités aquatiques scolaires, associatives ou de loisirs. Les enfants seront testés à l'issue du stage.

Ces stages sont organisés dans le respect des règles sanitaires imposées par la réglementation, si ces mesures devaient se renforcer, nous vous tiendrons informés du maintien ou non de ces stages.

### Conditions d'inscription aux stages :

Ces stages sont organisés dans le cadre du centre de loisirs et seront facturés aux familles selon la grille de tarifs en vigueur. Pour les enfants qui ne participeront qu'au stage il sera facturé une demi-journée sans repas, et la tarification habituelle s'ils restent plus longtemps. Pour participer à ce stage, votre enfant devra avoir un dossier d'inscription aux accueils périscolaires valide pour l'année en cours. Vous devrez également nous remettre la fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie.

La fiche d'inscription est à transmettre au service périscolaire EN MAIRIE (pas à l'école !) ou par mail à [periscolaire@ferrieresenbrie.fr](mailto:periscolaire@ferrieresenbrie.fr).

### ATTENTION !

La capacité de chaque stage est limitée à 14 places. Les enfants devront obligatoirement être présents les 5 matinées !, Les enfants du stage qui sont inscrits l'après-midi au centre ne pourront pas participer au(x) sortie(s) à la journée, ils resteront au centre avec un animateur.

### Dates :

1 <sup>er</sup> stage : du 25 au 29 octobre 2021	4 <sup>ème</sup> stage : du 25 au 29 avril 2022
2 <sup>ème</sup> stage : du 2 au 5 novembre 2021	5 <sup>ème</sup> stage : du 7 au 13 juillet 2022
3 <sup>ème</sup> stage : du 21 au 25 février 2022	6 <sup>ème</sup> stage : du 18 au 22 juillet 2022

### Horaires :

Le stage se déroule les matinées. Les enfants seront accueillis entre 7h30 et 8h15 le matin, pour les enfants qui ne déjeuneront pas au centre de loisirs les parents pourront les récupérer à 12h00. Les enfants inscrits à la journée seront basculés automatiquement au centre de loisirs à leur retour.

### Transport :

Le groupe utilisera les minibus de la commune pour se rendre à la piscine de Lagny-sur-Marne.

### Matériel à prévoir :

- Maillot de bain
- Lunettes de piscines
- savon (le protocole sanitaire impose une douche savonneuse avant de rentrer dans l'eau)
- (pas de short de bain)
- Serviette de bain
- Bonnet de bain



## Mairie de Ferrières-en-Brie Stages de Natation 2021-2022

### FICHE D'INSCRIPTION :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

### Personne à prévenir en cas d'urgence:

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Tel domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

### STAGE RETENU

(UN STAGE MAXIMUM PAR ENFANT)

CHOIX 1 (NE COCHER QU'UNE SEULE CASE)	CHOIX 2: (NE COCHER QU'UNE SEULE CASE)	CHOIX 3: (NE COCHER QU'UNE SEULE CASE)
<input type="checkbox"/> du 25 au 29 octobre 2021	<input type="checkbox"/> du 25 au 29 octobre 2021	<input type="checkbox"/> du 25 au 29 octobre 2021
<input type="checkbox"/> du 2 au 5 novembre 2021	<input type="checkbox"/> du 2 au 5 novembre 2021	<input type="checkbox"/> du 2 au 5 novembre 2021
<input type="checkbox"/> du 21 au 25 février 2022	<input type="checkbox"/> du 21 au 25 février 2022	<input type="checkbox"/> du 21 au 25 février 2022
<input type="checkbox"/> du 25 au 29 avril 2022	<input type="checkbox"/> du 25 au 29 avril 2022	<input type="checkbox"/> du 25 au 29 avril 2022
<input type="checkbox"/> du 7 au 13 juillet 2022	<input type="checkbox"/> du 7 au 13 juillet 2022	<input type="checkbox"/> du 7 au 13 juillet 2022
<input type="checkbox"/> du 18 au 22 juillet 2021	<input type="checkbox"/> du 18 au 22 juillet 2021	<input type="checkbox"/> du 18 au 22 juillet 2021

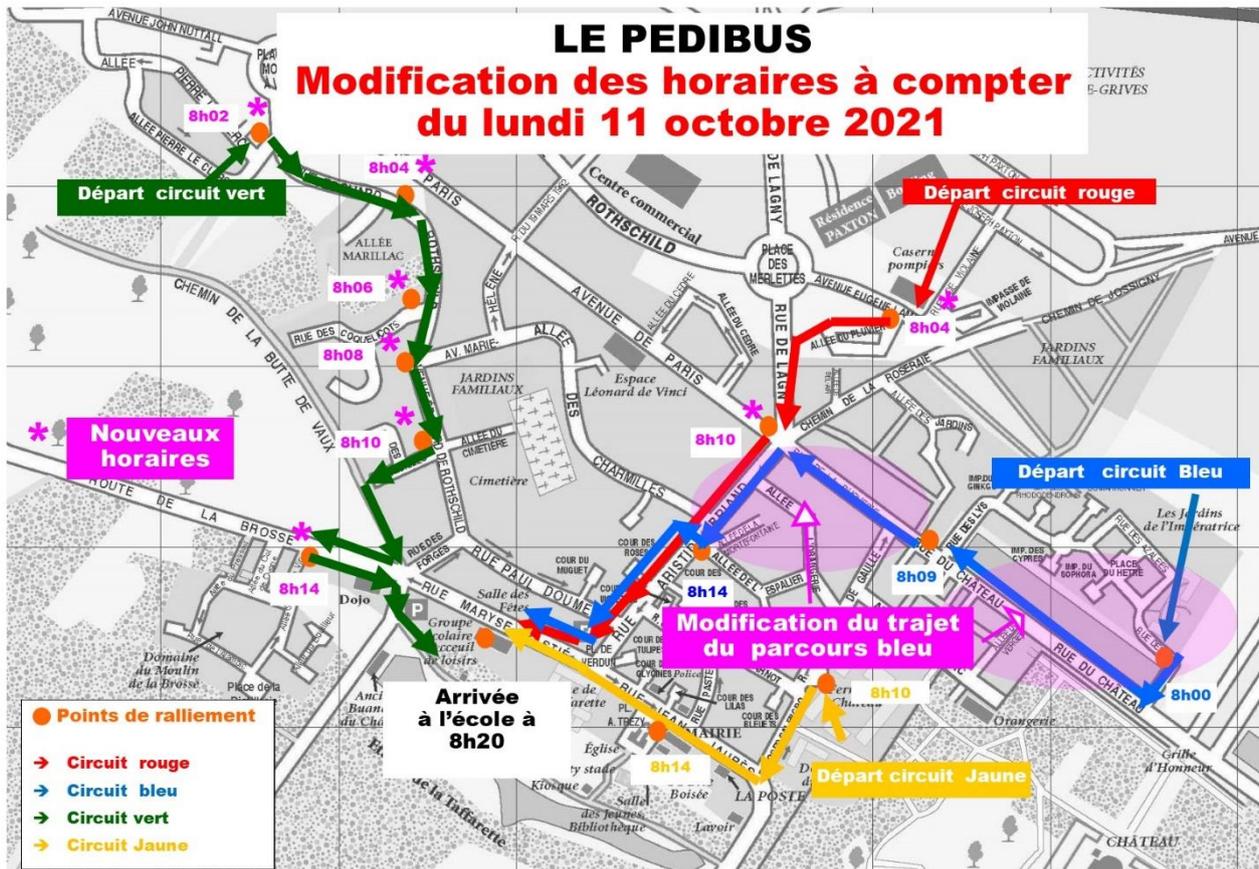
Il y a 14 places par stage, les inscriptions se font par ordre d'arrivée. Quand un stage est complet nous prenons en compte le choix suivant. Nous prendrons en priorité pour les stages des vacances de la Toussaint les enfants qui étaient sur la liste d'attente des stages de juillet 2021.

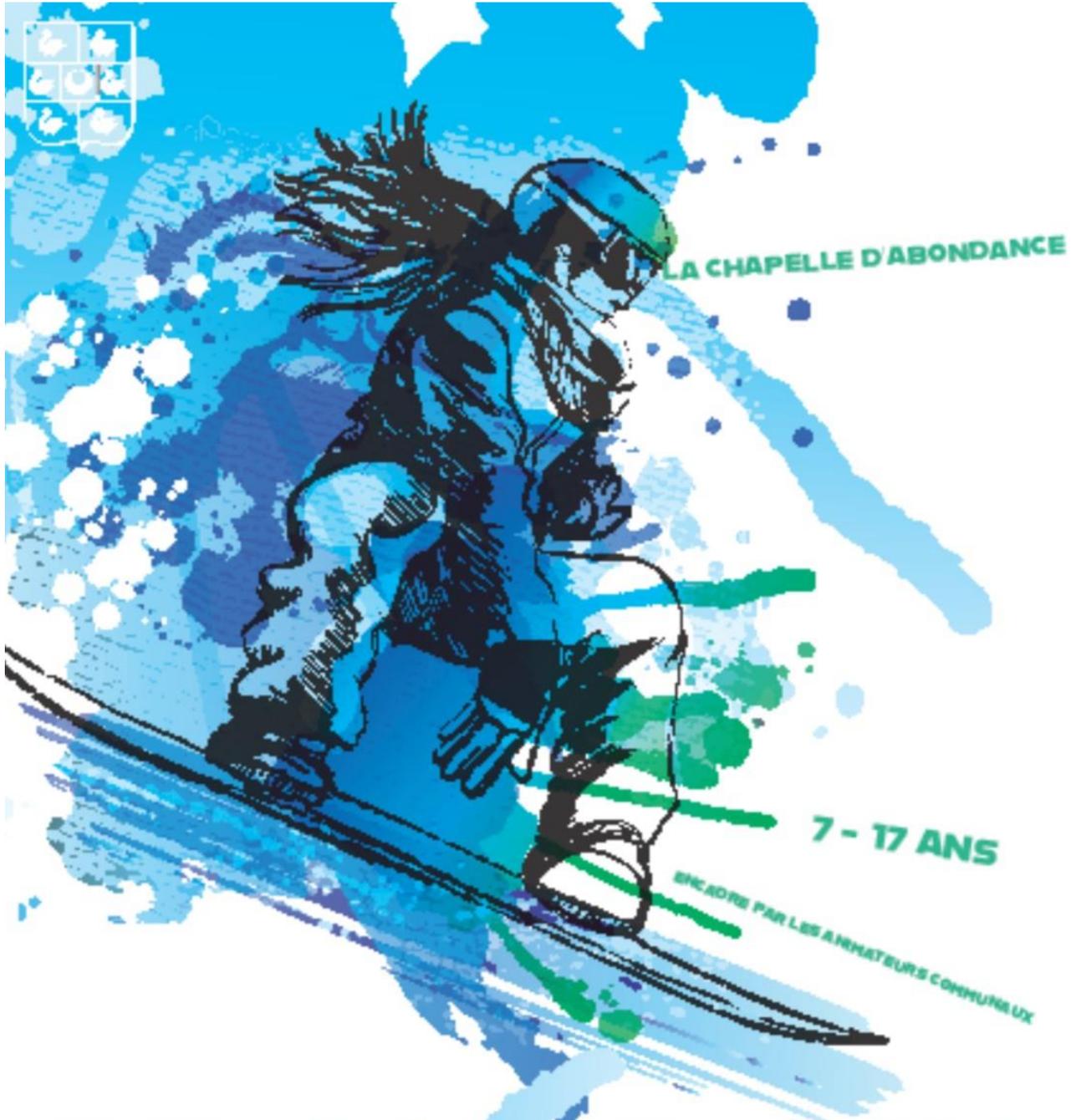
### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ déclare autoriser mon fils, ma fille \_\_\_\_\_ à participer au Stage de natation organisé par la commune Mairie de Ferrières-en-Brie, dans le cadre de son accueil de loisirs sans hébergement.

Date et signature du représentant légal

## LES CIRCUITS DE PEDIBUS





**SEJOURSKI**  
**DU 26/02 AU 05/03**

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION 0164660282**  
DOSSIER DISPONIBLE SUR [WWW.FERRIERESENBRIE.FR](http://WWW.FERRIERESENBRIE.FR)



[www.ferrieresenbrie.fr](http://www.ferrieresenbrie.fr)

LA CHAPELLE D'ABONDANCE

7 - 17 ANS

ENCORE PAR LES ANIMATEURS CONNUS